

Avis de publicité pour une autorisation d'occupation d'un emplacement situé sur le Parc Floral de la Source pour l'exploitation d'un Food Truck

Le Parc Floral de La Source souhaite mettre à disposition d'un Food Truck, ou tout autre type de restauration ambulante un emplacement au Parc Floral pour sa saison, à compter du 8 avril et jusqu'au 5 novembre 2023.

Le présent avis a pour objet d'organiser la procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire de cet emplacement.

1- Situation

Au Parc Floral de la Source, sur la partie basse du parc à proximité du jardin des iris, sur la zone exposant (voir emplacement sur le plan annexé).

Un seul emplacement quotidien est disponible, mais plusieurs Food-truck pourront se succéder. Les candidats sont libres de proposer leur présence sur un ou plusieurs jours de la semaine (de 1 à 5 jours). Les mercredis et les week-ends sont à privilégier, de même que les jours fériés.

2- Conditions d'exploitation

- ✓ Respecter la réglementation et les normes d'hygiène en vigueur et, le cas échéant disposer de toutes les autorisations nécessaires
- ✓ fournir une restauration de qualité (par exemple, salades, tartes salées, sandwich, crêpes...), qui privilégie le Bio ou les produits locaux.
- ✓ L'autorisation sera accordée pour une période allant du 8 avril au 5 novembre 2023, pour le temps du midi (11h à 15h) du lundi au dimanche. L'autorisation pourra également être accordée les après-midi jusqu'à 17h30 en, fonction des propositions des candidats.
- ✓ propreté du point de vente, nettoyage et évacuation des déchets collectés dans les poubelles qui seront mises à disposition des clients
- ✓ L'opérateur devra veiller à la propreté de son point de vente et de ses abords, et fera son affaire du nettoyage et de l'évacuation des déchets collectés dans les poubelles qu'il mettra à la disposition de sa clientèle.
- ✓ Il veillera à l'approvisionnement régulier de ses points de vente dans tous les produits de sa gamme.
- ✓ L'opérateur ne pourra pas laisser son Food truck stationner sur le site pendant les périodes de fermeture de son point de vente.

- ✓ l'occupation est temporaire, précaire et révoicable. L'autorisation d'occupation du domaine public sera délivrée à titre personnel.
- ✓ Le Parc Floral met à disposition une armoire électrique sur laquelle le candidat pourra se raccorder (1 réseau de 2 prises mono 16 ampères (2 pôles + terre).
- ✓ Le Parc Floral met aussi à disposition tables et chaises, installées par ailleurs dans le Parc.

3- Visite du site pendant la période de candidature

Le site est en accès libre jusqu'au 19 mars. Passé cette date, les candidats qui le souhaitent peuvent le visiter en prenant rendez-vous auprès de Cécile REMY.

Se référer au plan du site matérialisant l'emplacement du food truck, téléchargeable via l'onglet "Documents - Dossier de Consultation des Entreprises" ci-dessous.

4- Redevance

S'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public : 38,09 €/m²/trimestre pour l'année 2023, proratisée en fonction des jours où la présence est autorisée sur le site.

5- Documents à fournir

Tout candidat devra adresser à desp-odp@orleans-metropole.fr pour le **mardi 28 mars 2023 - 19h00 dernier délai de rigueur** un dossier comprenant :

- ✓ vos coordonnées (nom-prénom, adresse postale, courriel et numéro de téléphone),
- ✓ une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours,
- ✓ une copie recto-verso de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour) en cours de validité,
- ✓ une copie de recto-verso de la carte de commerçants,
- ✓ Copie de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés,
- ✓ la carte de la restauration qui sera proposée au public avec les tarifs,
- ✓ Descriptif et visuels du camion,
- ✓ Jours souhaités de l'autorisation d'occuper le domaine public (entre 1 et 7 jours, du lundi au dimanche),
- ✓ Expérience ou formation dans le domaine de la restauration,
- ✓ tout document que le candidat jugera utile de joindre.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au sein du présent avis ne seront pas ouverts.

6- Critère de sélection

La sélection s'effectuera selon les critères ci-dessous :

- Qualité de l'offre commerciale proposée (qualité de la carte, tarifs) : 50%
- Présentation générale, intégration dans l'environnement (esthétique du camion, enseigne, mobilier éventuel) : 30%
- Expérience ou formation du personnel pressenti pour l'activité commerciale du Food-Truck : 20%

En fonction des jours de la semaine souhaités, plusieurs entrepreneurs pourront être retenus.

Le candidat ayant obtenu la note sur 10 la plus élevée se verra attribuer l'autorisation d'occupation du domaine public sur tous les jours souhaités. S'il reste des jours où l'emplacement est disponible, le candidat arrivé en 2e position se verra attribuer l'autorisation d'occupation du domaine public pour les jours qu'il souhaite. Le même raisonnement sera appliqué pour les candidats arrivés suivants dans l'ordre du classement. Toutefois, tout candidat ayant obtenu une note inférieure ou égale à 5/10 ne pourra se voir attribuer aucune autorisation d'occupation du domaine public.

7- Renseignements

=> Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Cécile REMY:
02 38 49 30 15